

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 1
de la Régie de l'énergie
(« Régie »)**

1 **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^o 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) AU**
2 **TRANSPORTEUR RELATIVE À TITRE DE LA DEMANDE**

3 **Évolution de la base de tarification**

4 **1. Référence :** [HQT-3, doc. 2](#), p. 4.

5 **Préambule :**

6 Le Transporteur fait état, au tableau 1, de l'évolution de la base de tarification entre 2015
7 et 2016. Il mentionne, en notes 1 et 2, un reclassement de (13,5 M\$) aux actifs incorporels et
8 un reclassement de 13,5 M\$ provenant des immobilisations corporelles en exploitation.

9 **Demande :**

10 1.1 Veuillez expliquer le reclassement de 13,5 M\$.

11 **R1.1**

12 **Lors d'une mise en service d'un projet, le Transporteur utilise au besoin un**
13 **compte temporaire aux immobilisations corporelles en exploitation pour**
14 **comptabiliser les coûts des immobilisations avant le transfert vers les actifs**
15 **appropriés. Pour l'année 2016, un reclassement de 13,5 M\$ aux actifs**
16 **incorporels a été requis à la suite de l'analyse du compte temporaire. Les**
17 **reclassements sont sans impact sur la moyenne des 13 soldes.**

18 **2. Référence :** [HQT-3, doc. 2](#), p. 7.

19 **Préambule :**

20 Le Transporteur présente au tableau 6, la comparaison des contributions internes réelles 2016
21 à celles autorisées selon la décision D-2016-029, dont le total présente un écart de 87,2 M\$.

22 **Demandes :**

23 2.1 Veuillez ventiler l'évaluation de la contribution requise du Distributeur par projet, pour
24 le réel 2016 et le montant autorisé par la décision D-2016-029.

25 **R2.1**

26 **Conformément aux engagements qu'il a pris dans le cadre du dossier**
27 **R-3934-2015¹, le Transporteur tient compte, depuis l'année 2016, de la**
28 **contribution annuelle liée aux besoins de raccordement du Distributeur dans**
29 **l'année de son application. Ainsi, la contribution réelle 2016 versée par le**
30 **Distributeur, pour les projets de raccordement visant la charge locale, tient**
31 **compte des projets mis en service en 2015 et en 2016. Toutefois, comme**

¹ D-2016-029, paragraphes 187 à 189.

1 aucune contribution n'était requise du Distributeur pour les projets mis en
 2 service en 2016, la contribution réelle obtenue du Distributeur en 2016 découle
 3 strictement des projets mis en service en 2015.

4 Le Transporteur présente l'information demandée comme suit :

- 5 • le tableau R2.1-1 reflète l'estimation de la contribution requise du
 6 Distributeur présentée dans le dossier R-3934-2015 (montant autorisé) ;
- 7 • le tableau R2.1-2 reflète l'évaluation de la contribution réelle requise
 8 présentée dans le dossier R-3981-2016 (réel 2015).

9 Les variations entre les deux tableaux ont fait en sorte d'augmenter de 77,5 M\$
 10 avant l'application des frais d'entretien et d'exploitation (89,1 M\$² après
 11 l'application des frais d'entretien et d'exploitation) la contribution prévue dans
 12 le dossier R-3934-2015 pour les projets visant la charge locale et mis en
 13 service en 2015.

Tableau R2.1-1
Estimation de la contribution requise du Distributeur pour l'année 2015
(dossier R-3934-2015)

Numéro de la décision de la Régie	Projet	Mise à jour des MW additionnels sur 20 ans	Allocation maximale du Transporteur	Mise à jour des coûts - Mars 2015	Écart entre l'allocation max. et les coûts
		MW	en M\$	en M\$	en M\$
D-2009-140	Poste source Chomedey à 315-120 kV - augm. de capacité	-	-	3,0	(3,0)
D-2011-026	Reconstruction du poste satellite Bélanger à 315-25 kV	59,9	36,2	66,4	(30,2)
D-2011-032	Nouveau poste source Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV	-	-	9,8	(9,8)
D-2014-028	Nouvelle ligne Pierre Le Gardeur - St-Sulpice	-	-	36,7	(36,7)
D-2013-120	Nouveau poste satellite Duchesnay à 315-25 kV	31,8	19,2	32,5	(13,3)
D-2012-161	Nouveau poste satellite Waswanipi à 315-25 kV	5,8	3,5	23,6	(20,1)
D-2012-140	Renforcement réseau Palmarolle-Rouyn	-	-	0,7	(0,7)
D-2013-167	Poste Normand (exp. Arc. Mittal à Fermont)	46,5	28,1	37,4	(9,3)
D-2013-181	Expansion Aluminerie Alouette à Sept-Îles	70,0	40,0	33,5	6,5
D-2012-061	Renforcement Abitibi ph. 1 - Poste Figury	-	-	76,4	(76,4)
D-2011-120	Renforcement réseau de Bécancour	-	-	8,1	(8,1)
D-2014-068	Poste source Abitibi - rempl. des transformateurs	-	-	9,1	(9,1)
D-2012-007	Nouveau poste satellite de Blainville à 315-25 kV	90,0	54,4	89,8	(35,4)
D-2012-018	Nouvelle ligne biterne à 120 kV Chaudière - St-Agapit	-	-	0,3	(0,3)
D-2012-012	Poste satellite Laurent - ajout départs et batteries de cond.	9,3	5,6	12,3	(6,7)
-25 M\$	Poste satellite Jules A. Brillant - ajout du 3e transformateur	12,1	7,3	17,5	(10,3)
-25 M\$	Poste satellite de Limbour - ajout du 3e transformateur	45,9	27,7	11,1	16,7
-25 M\$	Poste satellite de Limoilou - ajout du 3e transformateur	81,0	48,9	10,2	38,7
-25 M\$	Poste satellite de Ste-Émélie - ajout du 3e transformateur	30,6	18,5	20,1	(1,6)
-25 M\$	Poste satellite de St-Lin - ajout du 4e transformateur	24,4	14,7	7,4	7,3
-25 M\$	Ligne Boucherville-DuTremblay-ArcelorMittal-N-Dame	-	-	2,9	(2,9)
-25 M\$	Poste satellite de Val-Tétreau -ajout du 4e transformateur	40,5	24,5	9,5	15,0
-25 M\$	Raccordement de clients du Distributeur	40,0	23,9	6,9	17,0
-25 M\$	Autres projets < 5 M\$	125,5	75,8	13,9	61,9
	Total	713,3	428,3	539,1	(110,8)
	Plus 15% des frais d'entretien et d'exploitation				(16,6)
	Contribution requise du Distributeur				127,4

² À cause de l'effet d'arrondissement en M\$, certaines données peuvent différer dans d'autres pièces.

Tableau R2.1-2
Évaluation de la contribution réelle requise du Distributeur pour l'année 2015
(dossier R-3981-2016)

Numéro de la décision de la Régie	Projet	Mise à jour des MW additionnels sur 20 ans	Allocation maximale du Transporteur	Mise à jour des coûts - Mars 2016	Écart entre l'allocation max. et les coûts
		MW	en M\$	en M\$	en M\$
D-2009-140	Poste source Chomedey à 315-120 kV - augm. de capacité	-	-	0,5	(0,5)
D-2011-026	Reconstruction du poste satellite Bélanger à 315-25 kV	34,6	20,9	68,9	(48,0)
D-2011-032	Nouveau poste source Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV	-	-	11,0	(11,0)
D-2014-028	Nouvelle ligne Pierre Le Gardeur - St-Sulpice	-	-	31,8	(31,8)
D-2013-120	Nouveau poste satellite Duchesnay à 315-25 kV	41,6	25,1	30,3	(5,2)
D-2012-161	Nouveau poste satellite Waswanipi à 315-25 kV	5,5	3,3	29,9	(26,6)
D-2012-140	Renforcement réseau Palmarolle-Rouyn	-	-	0,1	(0,1)
D-2013-167	Poste Normand (exp. Arc. Mittal à Fermont)	-	-	-	-
D-2013-181	Expansion Aluminerie Alouette à Sept-Îles	70,0	40,0	35,8	4,2
D-2012-061	Renforcement Abitibi ph. 1 - Poste Figuery	-	-	75,2	(75,2)
D-2011-120	Renforcement réseau de Bécancour	-	-	7,4	(7,4)
D-2014-068	Poste source Abitibi - rempl. des transformateurs	-	-	7,4	(7,4)
D-2012-007	Nouveau poste satellite de Blainville à 315-25 kV	43,8	26,5	85,8	(59,4)
D-2012-018	Nouvelle ligne biterne à 120 kV Chaudière - St-Agapit	-	-	0,1	(0,1)
D-2012-012	Poste satellite Laurent - ajout départ et batteries de cond.	2,0	1,2	12,2	(11,0)
-25 M\$	Poste satellite Jules A. Brillant - ajout du 3e transformateur	15,1	9,1	17,2	(8,1)
-25 M\$	Poste satellite de Limbour - ajout du 3e transformateur	-	-	-	-
-25 M\$	Poste satellite de Limoilou - ajout du 3e transformateur	66,8	40,4	10,3	30,1
-25 M\$	Poste satellite de Ste-Émèlie - ajout du 3e transformateur	19,1	11,5	17,5	(6,0)
-25 M\$	Poste satellite de St-Lin - ajout du 4e transformateur	32,2	19,4	6,7	12,7
-25 M\$	Ligne Boucherville-DuTremblay-ArcelorMittal-N-Dame	-	-	2,0	(2,0)
-25 M\$	Poste satellite de Val-Tétreau -ajout du 4e transformateur	21,9	13,2	9,2	4,0
-25 M\$	Raccordement de clients du Distributeur	44,4	26,5	6,2	20,4
-25 M\$	Autres projets < 5 M\$	83,8	50,6	10,6	40,0
	Total	480,7	287,8	476,1	(188,3)
	Plus 15% des frais d'entretien et d'exploitation				(28,2)
	Contribution requise du Distributeur				216,6

1 2.2 Veuillez expliquer les écarts.

2 **R2.2**

3 **La différence entre l'écart de 87,2 M\$ présenté au tableau 6 de la pièce HQT-3,**
 4 **Document 2 du rapport annuel 2016 et l'écart de 89,1 M\$ présenté au tableau**
 5 **R2.2 s'explique par l'amortissement cumulé en lien avec ces écarts.**

Tableau R2.2
Ventilation des écarts entre l'estimation de la contribution et la contribution réelle
requis du Distributeur pour l'année 2015

Numéro de la décision de la Régie	Projet	Mise à jour des MW additionnels sur 20 ans	Allocation maximale du Transporteur	Mise à jour des coûts - Mars 2016	Écart entre l'allocation max. et les coûts
		MW	en M\$	en M\$	en M\$
D-2009-140	Poste source Chomedey à 315-120 kV - augm. de capacité	-	-	(2,5)	2,5
D-2011-026	Reconstruction du poste satellite Bélanger à 315-25 kV	(25,3)	(15,3)	2,6	(17,8)
D-2011-032	Nouveau poste source Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV	-	-	1,2	(1,2)
D-2014-028	Nouvelle ligne Pierre Le Gardeur - St-Sulpice	-	-	(5,0)	5,0
D-2013-120	Nouveau poste satellite Duchesnay à 315-25 kV	9,7	5,9	(2,2)	8,1
D-2012-161	Nouveau poste satellite Waswanipi à 315-25 kV	(0,4)	(0,2)	6,3	(6,5)
D-2012-140	Renforcement réseau Palmarolle-Rouyn	-	-	(0,5)	0,5
D-2013-167	Poste Normand (exp. Arc. Mittal à Fermont)	(46,5)	(28,1)	(37,4)	9,3
D-2013-181	Expansion Aluminerie Alouette à Sept-Îles	-	-	2,2	(2,2)
D-2012-061	Renforcement Abitibi ph. 1 - Poste Figuery	-	-	(1,2)	1,2
D-2011-120	Renforcement réseau de Bécancour	-	-	(0,6)	0,6
D-2014-068	Poste source Abitibi - rempl. des transformateurs	-	-	(1,6)	1,6
D-2012-007	Nouveau poste satellite de Blainville à 315-25 kV	(46,2)	(27,9)	(4,0)	(23,9)
D-2012-018	Nouvelle ligne biterne à 120 kV Chaudière - St-Agapit	-	-	(0,2)	0,2
D-2012-012	Poste satellite Laurent - ajout départs et batteries de cond.	(7,4)	(4,4)	(0,2)	(4,3)
-25 M\$	Poste satellite Jules A. Brillant - ajout du 3e transformateur	3,0	1,8	(0,4)	2,2
-25 M\$	Poste satellite de Limbour - ajout du 3e transformateur	(45,9)	(27,7)	(11,1)	(16,7)
-25 M\$	Poste satellite de Limoilou - ajout du 3e transformateur	(14,2)	(8,6)	0,0	(8,6)
-25 M\$	Poste satellite de Ste-Émélie - ajout du 3e transformateur	(11,5)	(6,9)	(2,6)	(4,3)
-25 M\$	Poste satellite de St-Lin - ajout du 4e transformateur	7,8	4,7	(0,7)	5,4
-25 M\$	Ligne Boucherville-DuTremblay-ArcelorMittal-N-Dame	-	-	(0,9)	0,9
-25 M\$	Poste satellite de Val-Tétreau -ajout du 4e transformateur	(18,6)	(11,2)	(0,2)	(11,0)
-25 M\$	Raccordement de clients du Distributeur	4,4	2,6	(0,8)	3,4
-25 M\$	Autres projets < 5 M\$	(41,7)	(25,2)	(3,4)	(21,9)
	Total	(232,6)	(140,5)	(63,0)	(77,5)
	Plus 15% des frais d'entretien et d'exploitation				(11,6)
	Contribution requise du Distributeur				89,1

La variation de la contribution entre le montant autorisé et le réel s'explique principalement comme suit :

- une diminution, à la suite de la mise à jour du plan des charges et des ressources par le Distributeur, de 116,0 MW des charges associées aux projets mis en service résultant en une hausse de la contribution de 70,1 M\$;
- des reports de mises en service pour les projets aux postes satellites Normand et de Limbour ainsi que pour deux projets figurant dans les projets < 5 M\$ (ajout de départs de lignes aux postes satellites Mascouche et Vaudreuil-Soulanges). Ces reports ont augmenté la valeur monétaire de la contribution de 19,8 M\$;
- une diminution des coûts des projets de raccordement mis en service, diminuant la contribution de 12,3 M\$.

- 1 **3. Références :** (i) [HQT-3, doc. 2](#), p. 11;
 2 (i) [HQT-5, doc. 1](#), p. 10;
 3 (ii) [HQT-5, doc. 1](#), p. 36.

4 **Préambule :**

- 5 (i) Le Transporteur explique les principaux écarts de la base de tarification selon la
 6 moyenne 13 soldes réelle à celle autorisée selon la décision D-2016-026. Concernant les
 7 immobilisations corporelles en exploitation, il fournit les explications suivantes :

Principaux écarts	Écarts (M\$)	Explications
(a) Postes	(275,9)	
Remplacement disjoncteurs de modèle FK	20,4	Nouveau projet suite au dépôt de la demande R-3968-2016 en avril 2016
Poste Saint-Jérôme	(13,7)	Report de MES de 2016 à 2017
Intégration parcs éoliens - Appel d'offres 2009-02 (3e)	(31,3)	Reports de MES et reclassement provenant des Autres actifs de réseau (Côte-de-Beaupré et Frampton)
Intégration parcs éoliens - Appel d'offres 2005-03 (2e)	(57,5)	Reclassement provenant des Autres actifs de réseau (Témiscouata II, Rivière du Moulin et Rothery)
Divers projets < 25 M\$	(193,8)	Principalement causé par des reports de MES
(b) Autres actifs de réseau	68,0	
Intégration parcs éoliens - Appel d'offres 2009-02 (3e)	10,5	Attribuable à des MES planifiées sous la rubrique Autres actifs de réseau et réalisées sous la rubrique Postes (Côte-de-Beaupré et Frampton)
Intégration parcs éoliens - Appel d'offres 2005-03 (2e)	57,5	Attribuable à des MES planifiées sous la rubrique Autres actifs de réseau et réalisées sous la rubrique Postes (Témiscouata II, Rivière du Moulin et Rothery)
(c) Télécommunications	(26,7)	
Remplacement des liaisons hertziennes analogiques	(10,5)	Report de MES durant l'année 2016
Divers projets < 25 M\$	(16,2)	Principalement causé par des reports de MES

- 8
 9 (ii) Le Transporteur explique les écarts du projet d'intégration des parcs éoliens de l'appel
 10 d'offres 2005-03. Il y fait notamment état :

- 11 • du remplacement du projet de parc Clermont (lignes) par le projet de raccordement
 12 du parc éolien Mont-Rothery (potes) pour un montant de 27 M\$;
 13 • du projet de construction de ligne à 120 kV d'environ 6,5 km (8,5 M\$) remplacé par
 14 le parc éolien Témiscouata II.

- 15 (iii) Le Transporteur explique les écarts du projet d'intégration des parcs éoliens de l'appel
 16 d'offres 2009-02, dont des travaux de lignes de 7,9 M\$ qui étaient initialement intégrés au
 17 budget des postes Manicouagan, Micoua et Arnaud.

18 **Demandes :**

- 19 3.1 Veuillez préciser si les reclassements faits dans le cadre des projets d'intégration des
 20 parcs éoliens des appels d'offres 2009-02 et 2005-03 (référence (i)) correspondent aux
 21 explications fournies aux références (ii) et (iii).

1 **R3.1**

2 **Les reclassements faits dans le cadre des projets d'intégration des parcs**
3 **éoliens des appels d'offres 2009-02 et 2005-03 (référence (i)) ne sont pas liés**
4 **aux explications fournies aux références (ii) et (iii). Voir la réponse à la**
5 **question 3.3.**

6 3.2 Dans l'affirmative, veuillez compléter en expliquant le reclassement associé au parc
7 éolien Rivière du Moulin.

8 **R3.2**

9 **Sans objet, voir la réponse à la question 3.1.**

10 3.3 Dans la négative, veuillez expliquer les reclassements de la référence (i).

11 **R3.3**

12 **Comme mentionné en réponse à une demande de renseignements de la Régie**
13 **dans le dossier R-3981-2016³, l'année autorisée 2016 comprend des mises en**
14 **service de remboursements de poste de départ des producteurs privés sous la**
15 **rubrique « Postes » alors que la moyenne 13 soldes réelle inclut ces mises en**
16 **service sous la rubrique « Autres actifs de réseau ». Les reclassements sont**
17 **sans impact sur la moyenne des 13 soldes.**

18 **Faisant suite à cette réponse, le Transporteur a apporté des changements dans**
19 **la présentation des mises en service de remboursements de poste de départ**
20 **dans la demande tarifaire 2018⁴. Il prévoit dorénavant ces mises en service sous**
21 **la rubrique « Autres actifs de réseau » et non sous la rubrique « Postes » afin**
22 **d'éliminer les écarts causés par l'utilisation d'une rubrique différente entre les**
23 **montants prévus et réalisés en lien avec ces remboursements.**

24 3.4 Veuillez élaborer sur les écarts des mises en service des divers projets inférieurs à
25 25 M\$.

26 **R3.4**

27 **Calculé selon la moyenne 13 soldes, l'écart de -193,8 M\$ pour la section**
28 **« Postes » des divers projets inférieurs à 25 M\$ résulte d'une multitude de**
29 **projets.**

30 **En effet, un délai de mise en service a pour effet de réduire la moyenne des**
31 **13 soldes mensuels consécutifs alors qu'un devancement a pour effet**
32 **d'augmenter cette moyenne. Les écarts au niveau des coûts par rapport aux**
33 **prévisions de même que l'ajout ou le retrait de projets inférieurs à 25 M\$**
34 **peuvent avoir un impact sur cette moyenne.**

³ R-3981-2016, HQT-13, Document 1, p. 53, R29.1.

⁴ R-4012-2017, HQT-7, Documents 1 à 4.

1 **Demandes :**

2 4.1 Veuillez expliquer les écarts cités à la référence (i).

3 **R4.1**

4 **L'écart de l'ordre de -27 M\$ entre la prévision et le budget pour le poste de la**
5 **Manicouagan est principalement attribuable au fait que le budget est basé sur**
6 **des estimés paramétriques selon une planification préliminaire des travaux et**
7 **des exigences techniques. Afin d'accueillir de nouvelles plate-formes de**
8 **compensation série, la planification prévoyait la construction de deux postes de**
9 **sectionnement en dehors du périmètre actuel du poste de la Manicouagan. En**
10 **cours de réalisation, il s'est avéré qu'un agrandissement du poste de la**
11 **Manicouagan est suffisant pour accueillir ces plate-formes. De plus, le**
12 **Transporteur a procédé à l'octroi favorable du contrat globalisé.**

13 **L'écart de 11 M\$ entre le budget et la prévision pour le poste Arnaud est**
14 **principalement attribuable à une révision à la hausse du taux de compensation**
15 **de la plate-forme nécessitant l'ajout de condensateurs sur celle-ci. De plus, à la**
16 **suite de l'évaluation du poste Arnaud, les exigences techniques ont été**
17 **précisées et des travaux sur les modifications des protections sont nécessaires.**

18 4.2 Veuillez expliquer le report de mise en service du parc éolien de Val-Éo (référence
19 (ii)).

20 **R4.2**

21 **Le report de la mise en service du parc éolien Val-Éo est attribuable au**
22 **promoteur privé qui a reporté ses propres travaux de raccordement.**

23 4.3 Veuillez préciser si la réduction de la capacité de puissance du parc St-Cyprien
24 (référence (iii)) a eu un impact sur d'autres rubriques de coûts. Dans l'affirmative,
25 veuillez préciser les travaux qui ont été modifiés.

26 **R4.3**

27 **Le Transporteur précise que la capacité du parc éolien de Saint-Cyprien est**
28 **passée de 24 MW (initialement prévue) à 18,8 MW. Cette réduction de la capacité**
29 **n'a pas eu d'impact sur les autres rubriques de coûts.**

30 4.4 Veuillez élaborer sur la stratégie concernant les postes de sectionnement (référence
31 (iii)).

32 **R4.4**

33 **Voir la réponse à la question 4.1.**

34 **5. Références :** (i) Pièce [HQT-5, doc. 1](#), p. 87 et 88;
35 (ii) Dossier R-3968-2016, pièce [B-0010](#), p. 10.

36 **Préambule :**

- 1 (i) Le Transporteur a revu sa prévision des coûts totaux du projet de remplacement des
2 disjoncteurs de modèle PK de 571 M\$ à 460,1 M\$. Il indique 280 disjoncteurs dans le budget
3 du projet d'investissement et dans sa prévision fournie au présent dossier. Il explique la
4 diminution du coût du Projet de la manière suivante :

Explication des écarts majeurs

Postes	M\$
Écarts favorables :	
Ingénierie, approvisionnement et construction :	-99,0
Coûts moindres que prévu initialement	
Optimisation de l'ingénierie selon l'avancement des activités et octroi favorable de contrat de services	
Optimisation de la stratégie d'approvisionnement et octroi favorable du contrat-cadre pour les disjoncteurs	
Nouvelle stratégie de la réalisation des travaux (réduction du nombre de semaines) et	
décision de démanteler six disjoncteurs au lieu de les remplacer	
Diminution de la provision selon l'avancement des travaux	
Frais financiers - Ajustement à la baisse des frais financiers en lien avec la nouvelle stratégie de mise en service et l'impact favorable des coûts de l'ensemble du projet	-16,0
Écart défavorable :	
Client - Coûts plus élevés que prévu suite à la nouvelle stratégie de réalisation des travaux	4,4

5

- 6 (ii) « *Pour atteindre les objectifs précédemment exposés, le Transporteur estime nécessaire*
7 *de remplacer tous les disjoncteurs de modèle PK de son réseau de transport par de nouveaux*
8 *disjoncteurs. Les disjoncteurs sont en effet essentiels pour assurer un service de transport*
9 *fiable et continu* ».

10 **Demandes :**

- 11 5.1 Veuillez expliquer qu'il soit possible de démanteler six disjoncteurs au lieu de les
12 remplacer en commentant l'effet sur la fiabilité, considérant notamment la référence
13 (ii).

14 **R5.1**

15 **Les six disjoncteurs de modèle PK avaient pour fonction de manœuvrer des**
16 **équipements de relève, plus précisément des inductances shunt monophasées**
17 **à 735 kV.**

18 **Ces inductances shunt monophasées, installées sur une barre de relève et**
19 **manœuvrées par disjoncteur, ont été mises en service dans les années 70 lors**
20 **de la première phase de développement du réseau de transport à 735 kV.**
21 **Jusqu'au déploiement du programme d'Amélioration de la Fiabilité du Réseau**
22 **de Transport dans les années 90, la disponibilité de toutes les inductances**
23 **shunt était requise pour la remise en charge et le contrôle de tension du**
24 **réseau principal. L'évolution du réseau, avec l'ajout de lignes, de plate-forme**
25 **de compensation série et d'inductances shunt à 735 kV, a fait en sorte**
26 **qu'aujourd'hui les inductances shunt de relève ne sont plus requises. Par**

1 **conséquent, le Transporteur considère maintenant que la manœuvre de ces**
2 **équipements de relève au moyen des six disjoncteurs de modèle PK n'est plus**
3 **requis.**

4 **Il tient à préciser qu'il a procédé au démantèlement de ces six disjoncteurs**
5 **dans ce projet pour assurer la sécurité à l'intérieur de ses installations ainsi**
6 **que celle du public. Ce démantèlement lui permet par ailleurs, pour les motifs**
7 **exposés ci-dessus, d'assurer la fiabilité du service de transport de manière**
8 **adéquate.**

9 5.2 Veuillez préciser si le nombre de disjoncteurs visés par le Projet ne serait pas plutôt de
10 274, considérant le démantèlement prévu de six disjoncteurs.

11 **R5.2**

12 **Le Transporteur considère que les coûts d'analyse et de démantèlement de six**
13 **disjoncteurs, pour les motifs exposés en réponse à la question 5.1, font partie**
14 **intégrante du Projet, lequel vise 280 disjoncteurs. Toutefois, le nombre de**
15 **disjoncteurs remplacés au réel se verra réduit de 280 à 274.**

16 5.3 Veuillez élaborer sur l'optimisation de l'ingénierie et de la stratégie
17 d'approvisionnement.

18 **R5.3**

19 **L'écart favorable des coûts liés à l'optimisation de l'ingénierie est**
20 **principalement attribuable à l'octroi de contrats de services professionnels à**
21 **moindres coûts en faisant appel à la concurrence.**

22 **L'écart favorable des coûts liés à la stratégie d'approvisionnement s'explique**
23 **par le choix d'une stratégie d'approvisionnement en bloc par contrat-cadre**
24 **plutôt qu'à la pièce favorisant ainsi la réalisation d'économies d'échelle.**

25 5.4 Veuillez élaborer sur la nouvelle stratégie de la réalisation des travaux en expliquant
26 comment elle a permis de diminuer le nombre de semaines.

27 **R5.4**

28 **La nouvelle stratégie de réalisation des travaux du projet a permis de diminuer**
29 **le nombre de semaines d'exécution grâce notamment au recours à la méthode**
30 **SMED⁵ pour l'optimisation des activités de chantier. L'application de cette**
31 **méthodologie a permis de réduire de façon significative l'échéancier de**
32 **réalisation des travaux.**

33 **6. Références :** (i) Décision [D-2016-093](#), p. 18 et 19;
34 (ii) Pièce HQT-5, doc 1.1 (déposée sous pli confidentiel).

⁵ SMED est l'abréviation de l'anglais *single-minute exchange of die(s)*. Cette méthodologie consiste à identifier les opérations de manière ordonnée, puis proposer des solutions pour optimiser la durée des interventions, les déplacer dans le temps, réduire la durée d'exécution ou les supprimer.

1 **Préambule :**

2 (i) « [60] Le Transporteur précise que les études relatives à ce projet de ligne de
3 transport dans le sud du réseau devraient être complétées à l'automne 2016 et que, le cas
4 échéant, une demande d'autorisation pour ce nouveau projet serait déposée à la Régie à
5 l'horizon 2019.

6 [61] Le Transporteur confirme que, dans le cas où le projet de ligne est mis de l'avant, les
7 investissements prévus dès 2016 relatifs au rehaussement thermique prévus au Projet ne
8 seront pas effectués. [...].

9 [67] **La Régie demande au Transporteur de l'informer des résultats des études relatives au**
10 **projet de ligne dans le sud du réseau de transport, dès qu'ils seront disponibles. Elle**
11 **s'attend également à ce que le Transporteur fasse état des impacts de ces résultats sur le**
12 **Projet dans le cadre du suivi qu'il déposera à l'égard de ce dernier dans ses rapports**
13 **annuels et à ce qu'il tienne compte de ces résultats, le cas échéant, dans ses prévisions de**
14 **misés en service déposées dans le cadre de ses dossiers tarifaires. »**

15 (ii) Le Transporteur dépose le suivi des coûts du projet R-3956-2015.

16 **Demandes :**

17 6.1 Veuillez préciser si les résultats des études du projet de ligne dans le sud du réseau sont
18 connus. Le cas échéant, veuillez élaborer sur ces résultats et leurs impacts sur le projet
19 cité en référence.

20 **R6.1**

21 **Le contexte sous-jacent au développement du sud du réseau a récemment**
22 **évolué. Le corps d'hypothèses utilisé afin de rechercher une solution globale et**
23 **structurante est en redéfinition. À l'heure actuelle, les études sont toujours en**
24 **cours et le Transporteur est donc dans l'impossibilité de tirer des conclusions**
25 **quant à une optimisation globale du réseau dans le sud de la province.**

26 6.2 Veuillez préciser si les investissements de 2016 relatifs au rehaussement thermique
27 prévus au Projet ont été effectués.

28 **R6.2**

29 **Les investissements relatifs au rehaussement thermique prévus au Projet n'ont**
30 **pas été effectués.**

31 **7. Références :** (i) Dossier R-3978-2016, pièce [B-0004](#), tableau 3, p. 17;
32 (ii) Décision [D-2017-025](#), p. 19 et 31.

1 **Préambule :**

2 (i) Le calendrier du projet d'intégration des trois parcs éoliens de l'appel d'offres A/O
3 2013-01 au réseau de transport prévoit la mise en service du parc éolien Roncevaux (Le
4 Plateau 4) en décembre 2016.

5 (ii) La décision D-2017-025, rendue le 7 mars 2017, mentionne, notamment :

6 « [64] *Par conséquent, la Régie demande au Transporteur de l'informer des résultats des*
7 *études de planification relatives au projet de ligne dans le sud du réseau de transport, dès*
8 *qu'ils seront disponibles. Ainsi, elle demande au Transporteur de faire état des impacts de*
9 *ces résultats sur le Projet dans le cadre du suivi du Projet dans ses rapports annuels et*
10 *qu'il tienne compte de ces résultats, le cas échéant, dans ses prévisions de mises en service*
11 *déposées dans le cadre de ses dossiers tarifaires.*

12 [...]

13 **DEMANDE** au Transporteur de présenter dans son rapport annuel, conformément à
14 l'article 75 (5o) de la Loi :

- 15 • un suivi du Projet, tel que précisé aux sections 10.2 et 10.3.3 de la
16 présente décision;
- 17 • un suivi de l'échéancier du Projet;
- 18 • le cas échéant, l'explication des écarts majeurs des coûts projetés et réels
19 et des échéances ».

20 **Demandes :**

21 7.1 Veuillez déposer le suivi du projet cité en référence.

22 **R7.1**

23 **Dans son Rapport annuel 2016, le Transporteur n'a pas présenté l'état**
24 **d'avancement du présent projet étant donné que la Régie a rendu la décision**
25 **D-2017-025 le 7 mars 2017, soit après la fin de l'année financière visée par ce**
26 **rapport.**

27 **De plus, le degré d'avancement des travaux (9,7 % de la prévision) au**
28 **31 décembre 2016 n'est pas suffisamment significatif pour permettre**
29 **d'apprécier l'évolution du projet en termes de coûts, de contenu et**
30 **d'échéanciers.**

31 **Les informations disponibles sont présentées dans le tableau R7.1.**

Tableau R7.1
Intégration des parcs éoliens - A/O 2013-01
(en milliers de dollars)

	Grand Total			Total		
	Budget	Réalisé au 2016-12-31	Prévision	Budget	Réalisé au 2016-12-31	Prévision
Parc éolien Nicolas-Riou	4 336,0	942,8	5 556,1	1,4%	17,0%	1,9%
Parc éolien Le Plateau 4	796,3	728,2	801,2	0,3%	90,9%	0,3%
Parc éolien Mont Sainte-Marguerite	2 949,5	871,4	2 912,8	1,0%	29,9%	1,0%
Renforcement réseau principal	139 508,6	0,0	139 508,6	46,4%	0,0%	46,7%
Renforcement réseau régional Matapédia	9 033,0	1 020,5	7 739,5	3,0%	13,2%	2,6%
Télécommunication	6 789,1	1 104,4	5 698,6	2,3%	19,4%	1,9%
Remboursements de poste de départ	136 995,5	24 174,5	136 413,5	45,6%	17,7%	45,7%
TOTAL :	300 408,0	28 841,7	298 630,3	100,0%	9,7%	100,0%

1 **Au 31 décembre 2016, la valeur cumulée à titre de mises en service de 24,9 M\$**
2 **comprend la mise en service liée au Remboursement de poste de départ du parc**
3 **éolien Le Plateau 4 en 2016, comme prévu au dossier R-3978-2016, au montant**
4 **de 24,2 M\$.**

5 **Afin de respecter l'échéancier des travaux et de mises en service, le**
6 **Transporteur avait précisé, à la pièce HQT-1, Document 1 de sa demande**
7 **révisée⁶ pour ce projet qu'il devait entreprendre certaines activités de projets**
8 **jugées nécessaires. Il devait également s'assurer que tous les travaux sous sa**
9 **responsabilité seraient complétés en temps opportun afin de respecter les dates**
10 **de mises en service des parcs éoliens et de livraison de l'électricité établies**
11 **conformément aux exigences du gouvernement du Québec.**

12 7.2 Dans le cas où les résultats des études du projet de ligne dans le sud du réseau étaient
13 disponibles, veuillez élaborer sur les impacts sur le projet R-3978-2016.

14 **R7.2**

15 **Voir la réponse à la question 6.1.**

- 16 **8. Références :** (i) Pièce [HQT-6, doc 4](#), p. 3;
17 (ii) Rapport annuel 2015, pièce [HQT-6, doc 4](#), p. 3.

18 **Préambule :**

- 19 (i) Les lignes à 765 et 735 kV totalisent 11 691 km pour 2016, dont 261 km sont exploités
20 à 315 kV.
21 (ii) Les lignes à 765 et 735 kV totalisent 11 719 km pour 2015, dont 289 km sont exploités
22 à 315 kV.

⁶ R-3978-2016, HQT-1, Document 1, révision du 8 novembre 2016, pages 6 et 7.

1 **Demande :**

2 8.1 Veuillez expliquer la diminution de 28 km de lignes à 765 et 735 kV entre 2015 et
3 2016.

4 **R8.1**

5 **La ligne reliant la Romaine-2 et le poste Arnaud est construite à 735 kV et**
6 **exploitée à 315 kV tandis que la ligne entre la Romaine-1 et la Romaine-2 est**
7 **construite et exploitée à 315 kV. Par conséquent, entre 2015 et 2016, un**
8 **reclassement de 28 km de lignes a été effectué. Ce reclassement consiste en**
9 **une diminution de 28 km de lignes à 765 et 735 kV et en une augmentation de**
10 **28 km de lignes à 315 kV.**

11 **9. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2016, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 42;
12 (ii) Rapport annuel HQT 2015, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 74.

13 **Préambule :**

14 Le nouveau poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV et son alimentation ont été mis en service
15 en novembre 2016. Il reste à réaliser les travaux de démantèlement des lignes à 69 kV prévus
16 dans le cadre du projet autorisé.

17 (i) Le démantèlement des équipements de lignes à 69 kV est prévu en 2018.

18 (ii) Le démantèlement des équipements de lignes à 69 kV est prévu en 2017.

19 **Demande :**

20 9.1 Veuillez expliquer le report d'un an du démantèlement des équipements de lignes à
21 69 kV prévu au projet.

22 **R9.1**

23 **À la suite de l'étude de la capacité du marché Entrepreneurs et pour minimiser**
24 **les coûts, le Transporteur a dû reporter les travaux de démantèlement.**

25 **10. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2016, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 48;
26 (ii) Rapport annuel HQT 2015, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 80;
27 (iii) Dossier R-3981-2016, [pièce B-0019](#), p. 23, tableau 23.

28 **Préambule :**

29 (i) Des mises en service de 0,8 M\$ ont été réalisées en 2016 pour le projet de
30 conversion à 120-25 kV du poste de Saint-Louis. La mise en service finale du projet est
31 prévue en 2017.

32 (ii) La mise en service finale du projet est prévue en 2016.

1 (iii) Une mise en service de 19,6 M\$ est prévue dans l'année de base 2016 pour le
2 projet.

3 **Demande :**

4 10.1 Veuillez expliquer que les travaux prévus en 2016, selon les références (ii) et (iii), pour
5 compléter le projet de conversion du poste de Saint-Louis, n'aient pu être réalisés et
6 que la mise en service finale du projet soit maintenant reportée en 2017.

7 **R10.1**

8 **Comme présenté au tableau 13 de la pièce HQT-3, Document 2 du Rapport**
9 **annuel 2016, le report de la mise en service de l'année 2016 à 2017 est causé par**
10 **des délais successifs pour l'ensemble des travaux retardant ainsi la remise des**
11 **équipements aux équipes de vérification et de mise en route.**

12 **11. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2016, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 68;
13 (ii) Rapport annuel HQT 2016, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 69.

14 **Préambule :**

15 (i) Les mises en service des parties Lignes et Postes du projet « Ligne à 735 kV de la
16 Chamouchouane – Bout-de-l'Île », initialement engagées pour 2018, sont maintenant
17 échelonnées sur deux ans, soit en 2017 et 2018.

18 (ii) Des écarts de coûts importants sont notés au niveau des frais financiers dans les parties
19 « Postes » (-4,3 M\$) et « Lignes » (-28,2 M\$) du projet. Le Transporteur explique en partie
20 ces écarts par une modification de la stratégie de mise en service.

21 **Demande :**

22 11.1 Veuillez élaborer sur la modification apportée par le Transporteur à la stratégie de mise
23 en service du projet « Ligne à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île ».

24 **R11.1**

25 **La stratégie de mise en service du projet consiste en l'évaluation précise des**
26 **dates de début des travaux pour chaque élément du projet et de l'ensemble des**
27 **mises en service partielles prévues pour la Ligne à 735 kV de la**
28 **Chamouchouane – Bout-de-l'Île en tenant compte à la fois des contraintes**
29 **opérationnelles et de chantier. Par conséquent, une partie des coûts de travaux**
30 **est déboursée plus tard dans le projet permettant ainsi une économie de frais**
31 **financiers.**

- 1 **12. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2016, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 76;
2 (ii) Dossier R-3981-2016, [pièce B-0019](#), p. 23, tableau 23;
3 (iii) Rapport annuel HQT 2015, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 108.

4 **Préambule :**

5 (i) L'échéancier du projet « Remplacement d'automatismes et de disjoncteurs à 315 kV au
6 poste Notre-Dame » indique qu'une partie du projet a été mise en service en 2016. Les
7 informations relatives aux mises en service réalisées indiquent un montant de 7,8 M\$ pour
8 2016.

9 (ii) Aucune mise en service n'est prévue pour le projet à l'année de base 2016 du dossier
10 tarifaire 2017.

11 (iii) Aucune mise en service n'est prévue en 2016 dans l'échéancier de projet.

12 **Demande :**

13 12.1 Veuillez préciser quelle partie du projet au poste Notre-Dame a été devancée et fournir
14 les raisons de ce devancement.

15 **R12.1**

16 **Les mises en service partielles de 7,8 M\$ concernent les travaux de**
17 **remplacement des disjoncteurs à air à 315 kV par des disjoncteurs isolés à**
18 **l'hexafluorure de soufre (SF₆). Ces remplacements ont été devancés en 2016 afin**
19 **de libérer les zones d'accès limité et d'être en mesure d'effectuer les autres**
20 **travaux prévus au poste Notre-Dame.**

- 21 **13. Références :** (i) Rapport annuel HQT 2016, [pièce HQT-5, document 1](#), p. 82;
22 (ii) Dossier R-3981-2016, [pièce B-0019](#), p. 23, tableau 23.

23 **Préambule :**

24 (i) Aucune mise en service n'a été réalisée en 2016 dans le cadre de la réalisation du projet
25 « Construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation à 315 kV ».

26 L'échéancier de projet indique que la totalité des mises en service sera réalisée en 2019.

27 (ii) Une mise en service de 6,9 M\$ est prévue pour l'année de base 2016, dans le cadre du
28 dossier tarifaire 2017.

29 **Demande :**

30 13.1 Veuillez expliquer l'annonce d'une mise en service de 6,9 M\$ en 2016 dans le dossier
31 tarifaire 2017 alors qu'aucune mise en service n'est prévue avant 2019 dans le projet,
32 selon l'information présentée au rapport annuel.

1 **R13.1**

2 Dans le dossier R-3981-2016, la mise en service de 6,9 M\$ prévue pour l'année
3 de base 2016 concerne les travaux de réaménagement d'un tronçon de la ligne à
4 120 kV. Cette mise en service était prévue en octobre 2016 dans la demande
5 d'autorisation du projet d'investissement⁷. En raison des enjeux d'acceptabilité
6 sociale du projet, ces travaux n'ont pu être réalisés et mis en service en 2016.
7 La mise en service a donc été reportée en 2017. Le Transporteur précise que
8 l'échéancier de projet présenté dans les rapports annuels indique minimalement
9 la date de mise en service finale prévue au 31 décembre de l'année visée, les
10 dates de mises en service partielles sont ajoutées lorsqu'elles sont importantes
11 pour le projet.

12 **14. Référence :** Rapport annuel HQT 2016, [Pièce HQT-5, document 1](#), p. 98.

13 **Préambule :**

14 L'échéancier du projet « Remplacement des liaisons hertziennes analogiques – Phase 2 »
15 montre un report de 2017 à 2018 des premières mises en service du projet.

16 **Demande :**

17 14.1 Veuillez expliquer le report d'un an des premières mises en service du projet de
18 remplacement des liaisons hertziennes analogiques – Phase 2.

19 **R14.1**

20 Pour des raisons d'efficience dans la réalisation des travaux de mise en place
21 d'une liaison optique sur l'un des tronçons du Projet, le Transporteur a reporté
22 d'un an les premières mises en service du projet de remplacement des liaisons
23 hertziennes analogiques – phase 2. En effet, afin d'harmoniser l'échéancier du
24 tronçon Desaulniers et Radisson avec celui du projet IP-MPLS et, de réaliser en
25 simultané les deux activités (mise en place de la liaison optique et configuration
26 des équipements), il a été nécessaire de repousser la mise en service du
27 tronçon Desaulniers et Radisson en 2018.

⁷ R-3946-2015, HQT-2, Document 1, page 5.